

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Lauralie Chabot](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1e54e0b61fcb5ec3c420d546>

Date d'obtention : 2024-01-09 19:26:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- L'énorme travail de concertation pour en arriver à UNE procédure uniformisé pour tous les acteurs pouvant être impliqués dans la gestion d'une situation de sextage.
- Une trousse clé en main facile à utiliser et à comprendre.
- L'importance qui est accordé à l'intégrité physique et psychologique des victimes.
- Les distinctions entre un acte malveillant versus un acte impulsif.
- Ne pas jamais consulté ou tenter de consulté le contenu envoyé ou reçu.
- Je sais quand, comment et pour quelles raisons interpellier le service de police.
- Les intervenants scolaires ne sont pas mandataires du service de police.
- La méthode d'intervention Sexto tient compte des besoins des adolescents, leur niveau de maturité et leur niveau de développement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Je serai plus confiante dans mes interventions autant auprès des victimes que des instigateurs : je sais quoi faire et comment le faire.
- Je vais pouvoir rassurer les victimes et leurs parents en leur expliquant le processus SEXTO.
- Je connais mon rôle et celui de mon service de police.
- Je suis plus consciente et au courant des nombreuses conséquences possibles aux incidents de sextage donc je vais miser ++ sur la prévention auprès des adolescents que je rencontre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Préserver l'intégrité physique et psychologique des victimes
- Ne pas consulter le contenu
- La déclaration d'un jeune faite à une personne en autorité peut être jugée inadmissible dans le cadre d'une poursuite judiciaire donc il est important que je ne complète pas la grille d'évaluation de l'incident avec le jeune instigateur si je juge que c'est un acte malveillant.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

